

De: **IEC NHQ / AC EIC (IRCC)**

Objet: MESSAGE POUR LES PARTIES PRENANTES D'ENGAGEMENT D'EIC

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires au Canada et ailleurs dans le monde, y compris l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour répondre à l'écllosion de la maladie du coronavirus (COVID-19). Une des mesures prises par le gouvernement canadien est de réduire les voyages vers le Canada. Cette restriction a un impact sur les jeunes qui viennent par le biais d'un des 36 accords de mobilité des jeunes du Canada. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est le ministère fédéral responsable pour Expérience internationale Canada (EIC), le programme qui gère ces accords de mobilité des jeunes au nom du Canada. En ce moment, seulement les voyages essentiels au Canada sont permis.

Veillez noter qu'un avis de voyage mondial officiel est en vigueur.

1. Pour les jeunes Canadiens qui envisagent une expérience d'IEC à l'étranger:

Les Canadiens doivent éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada jusqu'à nouvel ordre. Le gouvernement encourage les Canadiens à se garder informés des conseils de santé et avertissement officiel aux voyageurs à l'étranger par les méthodes de communications officielles du gouvernement disponibles aux liens suivants: [Pandémie COVID-19 tous les pays : éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada](#), ainsi que les [Avertissement officiel aux voyageurs à l'étranger](#).

De plus, le gouvernement du Canada a développé le programme de prêts d'urgence COVID-19 pour les Canadiens à l'étranger. Ce prêt est offert aux Canadiens et, dans des circonstances exceptionnelles, aux résidents permanents du Canada qui n'ont pas accès à une source de fonds pour retourner au Canada.

Si vous avez besoin d'aide financière pour retourner au Canada, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada à: [COVID-19 : Aide financière si vous êtes à l'extérieur du Canada](#), pour de plus amples renseignements.

2. Pour les jeunes qui viennent à partir de l'un des 36 accords de mobilité des jeunes du Canada :

2.1 Les invitations à postuler et le traitement des demandes

Outre les restrictions de voyage, la crise du COVID-19 a affecté la capacité opérationnelle du programme d'EIC. Cela signifie que :

- EIC ne prévoit pas envoyer des invitations pour présenter une demande dans un avenir prochain. Nous vous informerons lorsque la situation changera; et
- aucune demande de permis de travail pour EIC en cours ne sera fermée ou refusée en raison d'un manque de documentation ou d'une incapacité à terminer le processus de demande à temps, comme donner des données biométriques ou effectuer un examen médical.

2.2 Les restrictions et les exemptions de voyage

À compter du 18 mars 2020, le Canada refuse l'entrée à tous les voyageurs qui ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Il y a quelques [exceptions à ces restrictions](#), notamment

les [travailleurs étrangers temporaires](#) qui sont titulaires d'un permis de travail ou qui ont obtenu une approbation pour un tel document. L'exemption à ces restrictions permet aux participants d'EIC qui ont reçu une lettre d'introduction pour le port d'entrée ou qui possèdent déjà un permis de travail de venir au Canada, même s'ils ont quittés le Canada. Veuillez noter que ces exemptions visent à faciliter l'entrée essentielle au Canada ce qui, au milieu de la pandémie COVID-19, ne comprend pas les voyages d'agrément ou vacances-travail. Les jeunes qui cherchent de l'information quant aux opportunités de voyage devraient être fortement découragés de voyager au Canada en ce moment.

2.3 Lettre d'introduction pour le port d'entrée

Les participants d'EIC reçoivent normalement une lettre d'introduction pour le port d'entrée valable pour 12 mois à compter de la date d'émission. Une fois qu'une lettre est émise dans le cadre du programme, ceci est considéré comme une participation. Une fois qu'une lettre est remise, elle ne peut pas être annulée. Les lettres d'introduction qui approchent leur échéance peuvent être prolongées pour 90 jours. Compte tenu de la situation actuelle, les participants qui souhaitent prolonger leur lettre d'introduction pour le port d'entrée doivent soumettre une requête par le biais du [formulaire Web](#) du ministère.

2.4 Isolement obligatoire à l'arrivée au Canada

Les participants d'EIC et les autres détenteurs d'un permis de travail doivent [s'isoler](#) pendant 14 jours, même s'ils ne présentent aucun symptôme. Les informations sur le décret d'auto-isolement obligatoire du gouvernement du Canada sont disponibles [ici](#). Ces instructions seront aussi communiquées à ces participants par courriel.

2.5 Les préparatifs pour l'isolement au Canada

Le message du ministère recommande aux participants de prendre des mesures afin de pouvoir s'isoler pendant 14 jours en arrivant au Canada et obtenir des soins médicaux s'ils tombent malades. Pendant l'auto-isolement, ils ne pourront pas quitter leur lieu de résidence pour aucune raison. Le ministère suggère aux travailleurs étrangers temporaires qui n'ont pas de plan d'auto-isolement, y compris la façon dont ils s'approvisionneront en vivres et ils accéderont à d'autres services essentiels, de reporter leur voyage jusqu'à ce qu'ils puissent mettre un plan en place.

Les plus récents conseils de voyage du gouvernement du Canada liés à la COVID-19 sont [ici](#).

2.6 Défis relatifs au marché du travail pour les jeunes qui voyagent au Canada sous les catégories vacances-travail, stage coop ou jeunes professionnels

Comme bien d'autres pays, de nombreuses entreprises non essentielles sont fermées au Canada ou fonctionnent avec des effectifs réduits, notamment dans le secteur des services. Les participants d'EIC qui ont un emploi chez un employeur précis doivent confirmer auprès de leur employeur que l'entreprise continue d'exercer ses activités et que l'emploi pour lequel ils ont été embauchés est toujours nécessaire.

De plus, les participants qui sont approuvés pour un permis de travail ouvert dans le volet vacances-travail sont avisés qu'il peut être très difficile de trouver un emploi en ce moment car la plus part des entreprises qui embauchent les jeunes sont fermées. En outre, l'entrée au Canada pour un voyage d'agrément n'est pas essentielle.

2.7 La prestation canadienne d'urgence

Dans le cadre de la réponse du gouvernement du Canada pour soutenir les individus pendant la pandémie de la COVID-19, [une prestation canadienne d'urgence](#) a été établie. Les résidents temporaires, ce qui inclue les participants d'Expérience internationale Canada, sont éligibles s'ils satisfont les critères de base. De l'information supplémentaire sur le soutien et les critères d'admissibilité est disponible [ici](#).

2.8 Informations supplémentaires

Les participants d'EIC peuvent seulement prolonger leur permis de travail dans des circonstances précises. Aucune condition supplémentaire de prorogation n'est autorisée en dehors de celles citées au [lien suivant](#). Veuillez noter qu'un permis de travail octroyé sous EIC ne peut pas être prolongé au-delà de la durée maximale spécifiée dans chaque entente de mobilité des jeunes.

Comme vous pouvez le constater, la situation de la COVID-19 évolue constamment, ce qui inclut notre réponse à la crise. Des mesures supplémentaires pourraient être mise en place pour répondre aux besoins en santé publique, et les voyages non essentielles au Canada sont fortement découragés en ce moment.

Si vous avez des questions, veuillez les envoyées à: ircc.iecnhq-aceic.ircc@cic.gc.ca.

Les participants d'EIC devraient nous contacter par le biais du [formulaire web d'IRCC](#) pour toute question spécifique à leur demande.

Je vous remercie pour votre compréhension et j'espère que vous et vos proches sont sains et saufs.

Liz Hong-Farrell

International Experience Canada, Immigration | Expérience internationale Canada, Immigration
Immigration, Refugees and Citizenship Canada | Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Government of Canada | Gouvernement du Canada

Liz.Hong-Farrell@cic.gc.ca / T: 613-437-6628

Pronouns: she/her hers | Pronoms: elle